

43<sup>ème</sup> Rallye national automobile de la Drome  
18 au 20 juillet 2025

COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

**DECISION n° 1**

Décision concernant le Concurrent n°2 : LACOMY Laurent

Suite au rapport du Commissaire Technique Responsable , transmis au Collège des C.S. à 15h00, ce samedi 19 juillet 2025, le Collège des CS, a décidé de convoquer Mr. LACOMY

Après avoir entendu le Concurrent de la voiture n° 2, celui-ci reconnaît :

**Faits reprochés :** Article 6.7 Extincteurs ; extrait du règlement standard des rallyes 2025

**Non respect de la réglementation : les extincteurs devront être obligatoirement dégoupillés ou armés**

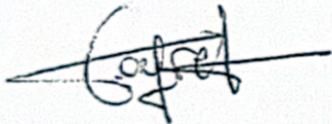
**Sanction :**

Après en avoir délibéré en l'absence de toute personne étrangère, le Collège décide de prendre la sanction suivante :

**30 secondes de pénalités**

Saint Jean en Royan , salle du Collège samedi 19 juillet 2025 à 16h40

Membres du Collège



Emmanuel Veyret



Isabelle Fagot

Président du Collège



Georges Lemmens

**ACCUSE DE RECEPTION :** Le soussigné reconnaît avoir été informé de la décision ci-dessus prise à son encontre ainsi que du motif la justifiant

Le concurrent de la Voiture n° 2



Lu et accepté par le concurrent à : *LA H45*